

Formulaire d'ajout d'un Co-abonné (Abonnement familial)

N° DU CO-ABONNÉ : _____

Formulaire mis à jour le 28 mai 2009

_____ (N° D'ABONNÉ : _____), ci-après appelé l'Abonné,
prénom, nom
ajoute, par la présente, sur son Contrat, le Co-abonné suivant aux conditions énumérées ci-dessous :

CO-ABONNÉ : _____ LANGUE PRÉFÉRÉE : _____
prénom, nom

_____ (_____)
numéro civique rue, avenue, boulevard intersection # app. ville code postal

TÉL. RÉSIDENCE : (_____) AUTRE TÉL : (_____) (SPÉCIFIER) _____

OCCUPATION : _____ COURRIEL : _____ # permis de conduire
emploi/profession

CONTACT EN CAS D'ACCIDENT : _____ TÉL. : (_____)

Le Co-abonné est-il actuellement abonné chez *Communauto* ? OUI NON N° D'ABONNÉ : _____

STATIONS DE VÉHICULES : #1 _____ #2 _____ #3 _____

ci-après appelé le «Co-abonné»

1. ADMISSIBILITÉ

1.1 Pour être admissible au service de partage de véhicules, tout Co-abonné proposé par l'Abonné doit satisfaire et se conformer à tous les critères mentionnés ci-dessous :

- 1.1.1 être une personne physique;
- 1.1.2 être âgé d'au moins 21 ans et détenir un permis de conduire de classe 5 minimum, valide, ou s'inscrire dans le cadre d'un Abonnement familial dans lequel cas le Co-abonné doit habiter à la même adresse que le parent répondant au moment de son inscription;
- 1.1.3 fournir à une copie originale récente (maximum 3 mois) de son dossier de conducteur à la Société de l'assurance-automobile du Québec et de son dossier au Fichier central des sinistres automobiles du Québec;
- 1.1.4 fournir une (1) photo récente de format carte d'identité;
- 1.1.5 fournir une photocopie de son permis de conduire (incluant le verso si un changement d'adresse a été signalé depuis son émission).
- 1.1.6 fournir un exemplaire de la présente préalablement signée par l'Abonné.

1.2 En tout temps, *Communauto* se réserve le droit de modifier les présents critères et d'exiger d'autres critères d'admissibilité en transmettant à l'Abonné un avis écrit mentionnant les critères modifiés ou ajoutés à ceux ci-avant énumérés;

Si le Co-abonné ne satisfait pas aux nouveaux critères d'admissibilité ou s'il refuse de s'y conformer à l'intérieur des délais prescrits par *Communauto*, son inscription sera automatiquement et immédiatement résiliée, sans autre préavis ni mise en demeure.

1.3 La satisfaction par le Co-abonné aux critères d'admissibilité mentionnés au paragraphe 1.1 ne confère pas automatiquement le droit au Co-abonné d'être un usager de *Communauto*. L'inscription

du Co-abonné est sujette à l'approbation de sa candidature par *Communauto* suite à l'examen complet de son dossier.

2. RÉSILIATION

- 2.1 L'inscription du Co-abonné est automatiquement et immédiatement résiliée, sans préavis, dans les situations suivantes :
 - en cas de décès de celui-ci;
 - en cas de défaut de l'Abonné;
 - en cas de résiliation du Compte de l'Abonné sous lequel est inscrit le Co-abonné.
- 2.2 Sous réserve de tous ses autres droits et recours, *Communauto* peut, en tout temps, sans préavis ni mise en demeure, sur simple avis, résilier l'inscription si le Co-abonné ne respecte pas l'une ou l'autre des conditions et modalités prévues dans le Contrat ou le Règlement ou, par ses agissements, son état de santé ou son dossier de conducteur, va à l'encontre des intérêts de *Communauto*.
- 2.3 En cas de résiliation, le Co-abonné s'engage à remettre immédiatement à *Communauto*, sur demande, la carte d'Abonné, la clé des coffrets de *Communauto*, tout véhicule et tout autre objet que le Co-abonné pourrait détenir en regard du Contrat ou du Règlement. De plus, le Co-abonné s'engage à acquitter les honoraires d'avocat, tous les frais de cour et autres démarches légales nécessaires à *Communauto* pour récupérer toute somme due, toute clé des coffrets, tout véhicule ou tout autre objet que pourrait détenir le Co-abonné en regard du Contrat ou du Règlement.

3. DÉCLARATION

Par la présente, l'Abonné et le Co-abonné se déclarent, solidairement responsables des engagements de l'un et l'autre envers *Communauto*, de toute réclamation et de toute poursuite que *Communauto* pourrait intenter contre eux; cette solidarité englobant par extension tout Co-abonné qui pourrait subséquemment être ajouté au Contrat de l'Abonné avec l'autorisation de celui-ci.

INSCRIPTION APPROUVÉE le _____ 20_____, par _____

L'ABONNÉ



Réceptiendaire du
PRIX TRANSPORT COLLECTIF 2007
de l'Association québécoise du
transport et
des routes
AOTR

Comment adhérer à un compte d'abonnement familial

ces pages sont accessibles en ligne à
http://www.communauto.com/Co-abonne_ajout.html

Deux formules s'offrent à vous. Soit vous nous appelez pour prendre rendez-vous avec l'un de nos préposés, dans lequel cas le fonctionnement du service vous sera expliqué en détail, soit vous complétez le « Formulaire d'ajout d'un Co-abonné » (voir ci-après) et vous nous l'envoyez par la poste accompagné d'un chèque et des documents exigés (articles 1.1.3 à 1.1.6 dudit formulaire). Dans les deux cas vous devez vous assurer, au préalable, de répondre aux critères d'admissibilité stipulés aux articles 1.1.1 et 1.1.2. Nous vous invitons également à vérifier votre éligibilité en regard du contenu de votre dossier de conduite (accidents et points d'inaptitude, conduite avec facultés affaiblies...) en lisant attentivement la section « critères d'admissibilité » de la page « questions/réponses (FAQ) » de notre site Internet.

Si vous choisissez de vous inscrire en nous acheminant votre dossier par la poste et que votre demande est acceptée, vous êtes responsables de lire intégralement le contrat d'abonnement de *Communauto* de même que le règlement d'utilisation des véhicules et de vous informer des détails du fonctionnement du service auprès de l'Abonné qui détient le contrat auquel vous vous apprêtez à vous joindre dans le cadre d'un abonnement familial (l'« Abonné-répondant »). Des pénalités prévues au Règlement peuvent s'appliquer si certaines règles ne sont pas respectées.

Aux documents exigés aux articles 1.1.3 à 1.1.6, si vous êtes le premier co-abonné à vous ajouter à ce compte, vous devez ajouter un chèque libellé à l'ordre de *Communauto* au montant de 250 \$ pour le paiement de votre droit d'adhésion remboursable. Aucun droit d'adhésion remboursable ne sera requis pour les co-abonnés subséquents.

Veillez adresser votre envoi à l'adresse suivante : Communauto inc.
A/S Service à la clientèle
C.P. 54004, Québec (QC) G1N 4T1

Suite à l'approbation de votre demande par *Communauto*, nous vous ferons parvenir par courrier recommandé votre carte d'abonné de même que toutes les clés ou autres accessoires, ou informations, qui vous permettront d'utiliser le service. Cet envoi sera accompagné d'une facture afin de couvrir les frais d'adhésion à un forfait applicables (maximum 37 \$/année) et, s'il y a lieu, les frais de l'option de réduction de franchise en cas d'accident responsable (maximum 40 \$/année) qui doivent, dans les deux cas être les mêmes que ceux souscrits par l'Abonné-répondant. Le montant facturé sera calculé au pro-rata en fonction des dates d'échéance du forfait et de l'option de réduction de franchise détenus par l'Abonné-répondant (les dates de fin de ces deux options doivent coïncider). C'est-à-dire, à titre d'exemple, que si la date de fin des options déjà en vigueur pour l'Abonné-répondant est dans 6 mois, seul la moitié des sommes encourues vous seront facturées.

Tous les documents que vous nous aurez fait parvenir vous seront retournés si jamais votre demande est rejetée.

Résumé des documents à joindre à votre envoi (veuillez communiquer avec nous au préalable si vous êtes détenteur d'un permis de conduire non québécois) :

- une copie originale récente (maximum 3 mois) de votre dossier de conducteur à la Société de l'assurance-automobile du Québec
- une copie originale récente (maximum 3 mois) de votre dossier au Fichier central des sinistres automobiles du Québec
- une photo récente de vous de format carte d'identité
- une photocopie de votre permis de conduire (incluant le verso si un changement d'adresse a été signalé depuis son émission)
- un exemplaire du formulaire d'ajout d'un Co-abonné préalablement signé par l'Abonné-répondant
- uniquement s'il s'agit du premier co-abonné, un chèque de 250 \$ libellé à l'ordre de *Communauto*.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

L'équipe du service à la clientèle de *Communauto*

Communauto inc.

www.communauto.com
serviceclientele@communauto.com

QUÉBEC
(418) 523-1788

MONTRÉAL
(514) 842-4545

SHERBROOKE
(819) 563-9191

GATINEAU
(819) 595-5181



Communauto est fière de compter parmi les principaux commanditaires de Cyclo Nord-Sud, un organisme qui effectue des collectes de vélos pour les expédier aux communautés démunies dans divers pays du Sud et d'ailleurs.